Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie

LES INFOS DE MONSIEUR DÉCHETS !

#6 - Octobre 2026

- LES CHÈQUES, C'EST FINI !
- NOTRE TOP 10 DES IDÉES REÇUES
- PRÉVENTION DES DÉCHETS : LA FEUILLE DE ROUTE
- LA MENSUALISATION DE LA REOM



Avant d'être un déchet, c'était un achat.

édition **SPÉCIALE** Pouvoir d'achat et idées reçues

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - www.pays-beaumedrobie.com

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSE - PAYZAC - PLANZOLLES
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIÈRES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON

PAYS BEAUME DROBIE COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ÉDITO

Nos déchets méritent notre considération.

Les élections municipales et communautaires 2026 ouvrent un nouveau cycle dans les territoires. Nous allons porter les priorités en matière de services publics. Notre objectif est de faire évoluer le service déchets pour qu'il soit plus simple, plus efficace et plus adapté.

Déjà, en Beaume-Drobie, la grande majorité d'entre vous participe à réduire ses déchets. Depuis 2021, le tri (la collecte sélective) a fait un bond de 31 % pendant que les ordures ménagères baissaient de presque 17 %. C'est très encourageant, BRAVO pour votre engagement.

Nous pouvons faire mieux et même 3 fois mieux, en réduisant nos erreurs de tri : 70 % du contenu de nos poubelles dites « vertes » pourraient être triés plutôt qu'incinérés ou enfouis : des emballages, du verre, des textiles, des déchets compostables et des aliments non consommés.

MEILLEUR TRI = ARGENT PUBLIC MIEUX UTILISÉ + SERVICE PUBLIC PLUS EFFICACE + CADRE DE VIE AMÉLIORÉ + PARTICIPATION A LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les déchets sont par principe « inutiles » sinon ce ne serait pas des déchets, mais parfois nous jetons un objet réutilisable : penser et agir « réemploi », « recyclerie », « réparation », « dons », « troc », et considérer nos déchets comme des matières premières.

Il existe au sein du service des déchets ménagers de la communauté de commune un conseil d'exploitation qui a été renouvelé cette année d'élection. C'est une commission paritaire composée d'habitants, de professionnels et d'élus qui réfléchissent ensemble à l'amélioration du service, du geste de tri, et à rendre ce service public encore plus efficient et adapté à la population. La collectivité ne se contente pas de gérer les déchets ; elle associe les usagers à la construction de ce service public. Je remercie celles et ceux qui ont répondu « présents » pour travailler avec nous. Je remercie également les agents du service, celles et ceux qui sont en charge de la partie technique et de la partie administrative, qui participent, grâce à leur implication, à l'améliorer.

Agnès AUDIBERT
Vice-présidente
En charge des déchets ménagers, de l'environnement et de la biodiversité



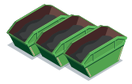
INFORMATIONS

Où se trouvent les conteneurs dans ma commune ?



Bacs d'ordures ménagères, bacs de tri, bornes à verre, bacs bleus pour les cartons, plutôt que de les chercher, nous vous invitons à trouver les emplacements des conteneurs directement sur notre site internet à :
www.pays-beaumedrobie.com > onglet développement durable > déchets ménagers > tri et conteneurs

Des badges d'accès gratuit pour tous en déchetterie



Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche, ouvre les portes de ses déchetteries et plateformes de végétaux sur présentation d'un QR Code. Pour l'obtenir gratuitement, inscrivez-vous sur sictoba.fr. Le QR Code sera à présenter lors de chaque passage. Informations et renseignements auprès du SICTOBA : 04 75 39 06 99 ou accueil@sictoba.fr
ou scanner pour accéder à la page >

sictoba

ÊTES-VOUS DÉCLARÉS À LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) ?

Chaque année, des contribuables particuliers et professionnels l'oublient et pourtant, en Pays Beaume-Drobie, **il est obligatoire de se déclarer à la REOM** ! Des formulaires sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes pour vous permettre de déclarer votre foyer et/ou votre entreprise. Les formulaires « en ligne » sont également disponibles.

Il existe un « tarif de base» et un « tarif réduit » pour les personnes seules. C'est l'occupant du logement qui est facturé. Il est indispensable de déclarer chaque départ, arrivée ou changement de situation auprès du service Déchets ménagers.

www.pays-beaumedrobie.com
> « Développement durable »
> « Déchets ménagers »
> « Formulaire de déclaration »

DOSSIER

Notre pouvoir d'achat et nos idées reçues.

Le tri, le plastique, les bouteilles d'eau, les vêtements, les piles… Dans le domaine des déchets, les idées reçues sont nombreuses. Certaines nous coûtent même beaucoup plus cher qu'on ne l'imagine.

Monsieur Déchets vous propose dans ce nouveau numéro, un tour d'horizon des croyances les plus répandues, qui coïncident avec la possibilité d'économiser de l'argent pour améliorer notre pouvoir d'achat.

Car au fond, qui n'a pas déjà acheté un objet qui a fini presque aussitôt au fond d'un placard ? Nous l'avons presque tous fait. Pendant quelques instants, l'achat procure une satisfaction. On savoure simplement le plaisir d'avoir quelque chose de nouveau. On a le sentiment de s'être fait plaisir.

Puis le temps passe.
L'objet devient ordinaire. Il perd peu à peu l'attention qu'on lui portait. Un jour, il encombre une étagère. Plus tard, il finit souvent à la déchetterie ou au fond d'une poubelle.
Comme si certains déchets naissaient bien avant d'arriver dans nos bacs.

Notre époque nous répète qu'il nous manque toujours quelque chose : un vêtement plus tendance, un appareil plus performant, un nouvel accessoire, la dernière nouveauté… Acheter est devenu incroyablement facile. Il suffit désormais d'un clic.

Derrière chaque objet se cachent des ressources, de l'énergie, du travail, des kilomètres de transport, quelques degrés supplémentaires… Et, un jour, un déchet qu'il faudra encore payer pour être collecté puis traité. Alors, avant de sortir la carte bancaire, un réflexe peut changer beaucoup de choses : attendre quelques jours. La «règle des 5 jours» consiste à laisser passer l'émotion du moment. Si l'envie est toujours présente quelques jours plus tard, c'est peut-être un vrai besoin. Si elle s'est envolée… C'était sans doute une envie passagère.

Et si chaque objet mérite d'être choisi, il mérite aussi d'être respecté. Avant de jeter : puis-je réparer ou donner ? Avant de remplacer : puis-je emprunter ? Avant de recycler : puis-je réutiliser ? Avant de produire un déchet : puis-je tout simplement l'éviter ? En ai-je vraiment l'utilité ? Ces questions ne nous empêchent pas de nous faire plaisir. Elles nous invitent simplement à redonner de la valeur aux choses.

Avant d'être un déchet, c'était un achat.



Le paiement par chèque pour la REOM c'est fini !

Les Services de Gestion Comptable (anciennement Trésor Public), **n'accepteront plus les paiements par chèque à compter du 1er janvier 2027 (réforme nationale).**
Aussi, nous vous invitons à régler votre prochaine redevance déchets par mensualisation, virement bancaire, carte bancaire, espèces ou sur le site de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie via votre espace personnel Eco-cito (voir facture).



IDÉE REÇUE 1

1 bouteille d'eau coûte aussi cher que 100 litres d'eau du robinet : VRAI

Prenons un exemple simple. Une bouteille d'eau de 1,5 litre vendue en supermarché coûte en moyenne 0,40 € (certaines sont moins chères, d'autres beaucoup plus, tout dépend de la taille de l'emballage, car les petites bouteilles d'eau coûtent plus cher que les grandes). Avec le prix d'une seule bouteille d'eau de 1,5 litre, vous pouvez acheter près de 100 litres d'eau du robinet (sur la base de 0,004 euros le litre / SEBA = 0,0038).

Et les déchets ? Une personne qui boit exclusivement de l'eau en bouteille peut consommer près de 500 bouteilles plastiques de 1,5 litre par an. Même lorsqu'elles sont triées et recyclées, ces bouteilles doivent être collectées, transportées, triées puis transformées.

L'eau du robinet est-elle sûre ? En France, l'eau distribuée au robinet est l'un des aliments les plus contrôlé.

Des milliers d'analyses sont réalisées chaque année afin de vérifier sa qualité sanitaire. Dans la très grande majorité des communes, elle peut être consommée quotidiennement en toute sécurité. Nous vous conseillons de consulter le site de l'ARS (Agence Régionale de Santé), ou le site «moneau.app» pour vous informer ! Si son goût vous dérange, il suffit souvent de la placer quelques heures au réfrigérateur dans une carafe : le chlore s'évapore naturellement.

Pour ce qui est de la pollution du plastique, nous vous invitons à consulter l'édition 2025 des «infos de monsieur Déchets» où plusieurs articles étaient consacrés à ce sujet. (Consultez-le sur : www.pays-beaumedrobie.com)

Mais alors, pourquoi vend-on des bouteilles d'eau alors que ça coûte si cher ? Et bien simplement parce qu'on les achète.



IDÉE REÇUE 2

« Jeter de la nourriture dans la poubelle, c'est normal » : FAUX

Du champ à l'assiette, on estime que déjà 1/3 de la nourriture est jetée avant même d'arriver à la maison. Et après ? On constate que 40 % du contenu de nos poubelles d'ordures ménagères est constitué de restes alimentaires. Plus surprenant encore : environ un tiers de ces aliments sont jetés... encore emballés !

Ces produits ont pourtant été cultivés, transportés, emballés, puis achetés avant de finir directement à la poubelle. Un véritable gâchis de nourriture, d'énergie... et d'argent.

À cela s'ajoute le coût de leur collecte et de leur traitement. Sur notre territoire, une tonne d'ordures ménagères coûte environ 260 € à collecter et à traiter. Chaque aliment jeté augmente donc la facture de votre redevance déchets, en plus de celle déjà payée au supermarché.

Quelques techniques pour éviter ce gaspillage : vérifier ses placards avant les courses, faire une liste avant d'aller en magasin, cuisiner les restes ou congeler les aliments avant qu'ils ne soient perdus. Avec ces quelques idées, vous pouvez économiser plusieurs centaines d'euros par an.



LA RECETTE ANTI GASPI

La «Quiche ou Frittata vide-frigo»

C'est l'une des meilleures recettes anti-gaspillage. Elle permet d'utiliser les restes de légumes, de fromage, de charcuterie ou même de viande cuite avant qu'ils ne finissent à la poubelle.

Ingrédients (4 personnes) : 5 à 6 œufs; 20 cl de lait ou de crème (facultatif pour la frittata); 100 à 150 g de fromage râpé ou de morceaux de fromage (comté, chèvre, bleu...) Tous les restes disponibles : légumes cuits (courgettes, haricots verts, brocolis, ratatouille, pommes de terre...) dés de jambon, poulet, lardons ou viande cuite herbes fraîches, sel, poivre, muscade (Pour une quiche) 1 pâte brisée ou feuilletée.

Préparation : Préchauffez le four à 180 °C. Battez les œufs avec le lait ou la crème. Ajoutez le fromage et les restes coupés en petits morceaux. Assaisonnez. Versez dans un moule garni d'une pâte (quiche) ou directement dans un plat huilé (frittata). Faites cuire 30 à 35 minutes, jusqu'à ce que le dessus soit bien doré. C'est prêt !



Contenu d'une poubelle d'ordures ménagères (verte) en Beaume-Drobie (Source : SICTOBA)

sictoba

ATTENTION
L'été, les horaires des déchetteries changent
Plus d'infos sur : www.sictoba.fr

IDÉE REÇUE 3

Le produit le moins cher est celui dont le prix est le plus bas : FAUX



IDÉE REÇUE 4

Le tri est la solution : FAUX

Le tri est indispensable, mais il ne règle pas tout. Il intervient à la fin de la vie d'un produit, après l'extraction des matières premières, la fabrication, le transport, l'emballage et son utilisation. Or, c'est souvent lors de ces premières étapes que se produit la plus grande partie de son impact sur l'environnement.

Prenons l'exemple du plastique : malgré des consignes de tri de plus en plus simples, la production mondiale de plastique continue d'augmenter fortement. Elle passera de 450 millions de tonnes en 2019 à plus de 1,2 milliards de tonnes d'ici à 2060 (Source OCDE, Global Plastics Outlook (2022). Recycler est utile, mais cela ne compense pas une consommation toujours plus importante.

La meilleure solution reste donc de prévenir la production des déchets : acheter seulement lorsque c'est nécessaire, privilégier les produits durables, réparer, réutiliser, emprunter ou acheter d'occasion. Ces gestes permettent d'économiser des matières premières, de l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le recyclage reste essentiel : il évite de gaspiller des ressources et permet de fabriquer de nouveaux produits à partir des matériaux collectés. Mais il constitue la dernière étape de la prévention des déchets.

En résumé : trier est un bon geste. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.



IDÉE REÇUE 5

« Trier ça ne sert à rien, ils mélangent tout avec les déchets ménagers » : FAUX

Trier ses emballages permet de les transformer en nouvelles matières premières. La preuve ? Vous trouvez aujourd'hui de plus en plus de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés : arrosoirs, rembourrage de coussins, vêtements, mobilier urbain...

En plus de préserver les ressources naturelles, le recyclage permet de limiter le coût du traitement des déchets. Les matériaux que vous triez sont revendus aux industriels du recyclage et contribuent, avec les soutiens des éco-organismes, à financer la filière. À l'inverse, les ordures ménagères doivent être éliminées, pour un coût d'environ 185 € par tonne.

Côté collecte, il n'y a quasiment pas de différence : une tournée coûte environ 1 900 €, qu'elle ramasse des ordures ménagères ou des emballages recyclables. Si tous les emballages recyclables étaient jetés dans la poubelle d'ordures ménagères, ils devraient eux aussi être éliminés. La facture de traitement augmenterait alors fortement, presque deux fois plus qu'aujourd'hui.

Vous êtes sceptique ? Le SICTOBA organise gratuitement des visites de son centre de tri tout au long de l'année. Il suffit de s'inscrire sur www.sictoba.fr.

POSEZ VOS QUESTIONS A MONSIEUR DECHETS !

Une question ? Un doute ? C'est simple ! Monsieur Déchets est là pour vous répondre : environnement@pays-beaumedrobie.com

QUESTION D'UN HABITANT DE LA COMMUNE DE LABOULE

Un habitant s'interroge : « On nous demande d'acheter moins de produits emballés. Si on demandait plutôt aux industriels d'en mettre moins ? »

En effet, de nos jours, tout ce que nous achetons ou presque est emballé et, parfois, souvent même suremballé. Pour les «metteurs sur le marché», l'emballage représente une véritable vitrine de leur société : l'emballage protège, l'emballage met en valeur et l'emballage rassure.

CITEO (éco organisme) travaille avec les industriels pour les accompagner dans la réduction des emballages. Mais vont-ils suffisamment vite ?

L'emballage représente un coût de fabrication qui impacte directement le prix des produits que nous achetons. Il compte pour 10 à 80% sur le prix du produit !

Alors que faire pour diminuer la quantité d'emballage ?

Et bien il «suffit» de ne plus les acheter. N'oublions pas que nous, les consommateurs, sommes des milliards. Les producteurs, eux, ne sont que des milliers. Ce sont nos achats quotidiens qui les guident dans leur décision. Plus les fabricants augmentent les emballages et plus nous achetons leurs produits, plus ils sont encouragés à poursuivre dans cette voie. A l'inverse, en orientant notre consommation vers des produits peu ou pas emballés, nous orientons le choix des fabricants vers des produits plus sobres en emballages.

Chaque «euro» est comme un bulletin de vote. Si nous «votons» pour les entreprises qui suremballent nous finançons la logique. A l'inverse, si nous votons pour les entreprises sobres en emballages, nous donnons un avantage à ceux qui limitent leur production.

Nous pouvons voter tous les jours.

IDÉE REÇUE 6

Les vêtements, plus polluants que le transport aérien et maritime réunis : VRAI



Le PLPDMA : Une feuille de route collective pour réduire nos déchets.

L'objectif du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est clair : produire moins de déchets et mieux valoriser ceux qui restent. Car, comme le rappelle ce plan, « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Pour atteindre cet objectif, le PLPDMA propose des actions concrètes et adaptées à notre territoire, déclinées autour de quatre grands axes :

- Développer le compostage ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Favoriser le réemploi et la réparation ;
- Réduire les déchets verts ;

Le plan insiste également sur la nécessité de mieux informer les habitants et d'accompagner les communes, les associations, les professionnels dans cette démarche commune.

Chacun a un rôle à jouer : habitants, élus, associations, entreprises et collectivités. En réduisant nos déchets, nous participons non seulement à la préservation de nos ressources naturelles, mais aussi à la limitation des impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Cela permet également de maîtriser les coûts dans la collecte et le traitement des déchets, un enjeu crucial pour la gestion locale.

Alors, et vous, quelles actions pourriez-vous mettre en place chez vous pour réduire vos déchets ? Compostage, réduction des emballages, réutilisation, dons, ou encore adoption des bons réflexes pour limiter le gaspillage alimentaire... Chaque geste compte pour construire un territoire plus durable. Avez-vous des idées à nous communiquer ?



Pascale GUILLET
Déléguée au SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche)

IDÉE REÇUE 7

Ce n'est pas ce que je jette qui pollue le plus... c'est souvent ce que j'achète : Vrai

Oui, très largement. Mais pas forcément de la manière que l'on imagine.

Ce ne sont pas uniquement nos voitures ou notre chauffage qui contribuent au dérèglement climatique. Une grande partie des émissions de gaz à effet de serre est liée à ce que nous achetons : alimentation, vêtements, appareils électroniques, meubles, loisirs, etc.

En France, les émissions liées à la consommation des ménages représentent environ 45 à 50 % de l'empreinte carbone nationale lorsqu'on prend en compte l'ensemble du cycle de vie des produits (fabrication, transport, utilisation et fin de vie). À l'échelle d'un ménage, la répartition moyenne de l'empreinte carbone est la suivante :

Alimentation : 20 à 25 %
Transport : 20 à 25 %
Logement (chauffage, électricité...) : 15 à 20 %
Achats de biens (vêtements, meubles, électronique...) : 15 à 20 %
Services et loisirs : 15 à 20 %

Le véritable impact est souvent invisible. Lorsque vous achetez un téléphone, un jean ou une cafetière, la majeure partie du CO^2 a déjà été émise avant même que le produit n'arrive chez vous : extraction des matières premières, fabrication des composants, assemblage, emballage et transport jusqu'au magasin.

Par exemple, près de 80 % de l'empreinte carbone d'un smartphone est liée à sa fabrication, et non à son utilisation.

Acheter moins... peut avoir plus d'effet que mieux trier.

Le recyclage est indispensable, mais il intervient après la fabrication. Or fabriquer un objet neuf consomme généralement beaucoup plus d'énergie et de ressources que de prolonger la durée de vie d'un objet existant.

Sources : ADEME, ARCEP, Ministère de la Transition écologique





IDÉE REÇUE 8

Les piles classiques coûtent moins cher que les rechargeables : FAUX

Faisons le calcul !
Imaginons une famille qui utilise 8 piles AA dans différents appareils de la maison.

Option 1 : les piles jetables
- Un jeu de 8 piles coûte environ 4,80 €.
- Une fois déchargées, il faut en acheter un nouveau.

Option 2 : les piles rechargeables
- 8 piles rechargeables : environ 20 €.
- Un chargeur : environ 15 €.

Investissement total : 35 €.
Une pile rechargeable peut être rechargée environ 500 fois.

Après huit jeux de piles jetables évités, l'achat des piles rechargeables est déjà rentabilisé. Ensuite, chaque recharge représente une économie. Sur leur durée de vie, des piles rechargeables peuvent permettre **d'économiser plus de 2000 €** tout en évitant des centaines de piles jetables.

Et pour l'environnement et nos poubelles ? Chaque pile rechargeable remplace des centaines de piles jetables. Cela signifie beaucoup moins de matières premières extraites, moins d'énergie utilisée pour fabriquer de nouvelles piles, moins de transports et beaucoup moins de déchets à collecter et à recycler.

Et même si les piles rechargeables devront, elles aussi, être recyclées en fin de vie, leur impact environnemental est largement inférieur à celui de centaines de piles jetables. Les piles ne coûtent rien à la collecte : Elles sont récupérées (comme les piles classiques) par les éco-organismes dans les points de collecte à l'entrée de votre grande surface préférée ou en déchetterie. Pensez-y !



Demander votre QR Code pour accéder gratuitement aux plate-formes de végétaux

Pour l'obtenir gratuitement, inscrivez-vous sur sictoba.fr. Le QR Code sera à présenter lors de chaque passage. Informations et renseignements auprès du SICTOBA :
04 75 39 06 99 ou accueil@sictoba.fr

sictoba

IDÉE REÇUE 9

« Brûler ses déchets verts, c'est naturel ! » : FAUX

Au fond du jardin, un petit tas de branches qui disparaît en fumée… Pendant longtemps, ce geste semblait normal. Pourtant, aujourd'hui, il est interdit pour les particuliers, partout en France.

Pourquoi ? Parce que le problème n'est pas seulement le feu… c'est ce qu'il rejette dans l'air.

Contrairement aux idées reçues, la fumée d'un feu de végétaux est très chargée en particules fines, des polluants qui pénètrent profondément dans les poumons. Elles sont particulièrement nocives pour les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies respiratoires.

Un chiffre permet de prendre la mesure du phénomène :

Brûler seulement 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'une voiture récente parcourant près de 35 000 kilomètres* ! À cela s'ajoutent les risques d'incendie, particulièrement importants dans notre département, où les étés sont de plus en plus secs.

Que faire de ses végétaux ?
Heureusement, ces déchets sont une véritable ressource.
- Les tontes peuvent nourrir le jardin en servant de paillage.
- Les feuilles mortes protègent le sol et enrichissent naturellement la terre.
- Les branches peuvent être broyées ou coupées pour limiter l'arrosage et favoriser la vie du sol.
L'idéal pour le porte-monnaie, est de composter ces végétaux chez soi.

Mais lorsque ces solutions ne sont pas possibles, les plateformes de végétaux du SICTOBA restent la meilleure alternative. L'accès est gratuit pour les particuliers, il suffit de présenter son QR Code.

Au final, les déchets verts ne sont pas des déchets. Ce sont des matières qui peuvent retourner à la terre… sans passer par la fumée.

*source CITEPA Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique et relayée par l'ADEME



IDÉE REÇUE 10

« Je n'ai pas d'autres moyens pour acheter du mobilier que d'aller au magasin » : FAUX

Chaque jour, des objets encore en très bon état sont déposés dans les déchetteries de notre territoire. Non pas parce qu'ils sont cassés, mais simplement parce que leurs propriétaires n'en ont plus l'utilité. Heureusement, certains de ces objets échappent à la benne.

Grâce au travail des associations Les Recycl'Arts, Recyclerie 07, Changement de Cap et Hors Clous, ces objets sont récupérés, triés, nettoyés, parfois réparés. Vous pouvez leur déposer directement sur place! Ensuite, ces objets encore utiles sont proposés dans leurs boutiques à des prix imbattables.

Le principe est simple : **un objet qui peut encore servir n'est pas un déchet.**

En achetant dans une ressourcerie, chacun est gagnant. Votre portefeuille d'abord, car les prix sont souvent bien inférieurs à ceux du neuf. L'environnement ensuite, puisqu'un objet réemployé évite la fabrication d'un produit neuf, économise des matières premières et réduit les déchets. Enfin, ces associations créent du lien social, favorisent l'emploi et donnent une seconde chance… aux objets comme parfois aux personnes.

Chaque visite réserve son lot de découvertes… et vous offrirez une seconde vie à un objet qui n'attendait qu'une chose : être de nouveau utile.

Recyclerie 07*:
410 route de la Martinette à Rosières 06 40 21 99 10
eve.levrat@sfr.fr

Changement de Cap*:
Les Plaines à Rosières
07 82 18 72 08
contact@changedecap.fr

Les Recycl'Arts*:
325 Rte d'Alès à Uzer
04 26 62 28 28
lesrecyclarts@ardechelibre.org

Hors Clous :
Chemin du Passeron à CHAMBONAS ancienne coopérative fruitière Vivacoop (à partir du 01/11/2026) 06 24 88 06 13
horsclous@gmail.com

***Ces associations peuvent organiser le retrait de vos gros objets directement chez vous !**
Contactez-les pour connaître les modalités !



CULTURE GENERALE

Le livre à l'honneur
(disponible en médiathèques)

Ce que nous jetons et comment l'éviter / Rose Hall
Un livre pour explorer les effets positifs de la réduction des déchets sur l'environnement. Au fil des pages et des rabats à soulever, les enfants apprendront à ne pas mettre systématiquement à la poubelle nombre de déchets afin de réduire leur impact sur l'environnement.



Dans le secteur des déchets, priorité à l'hygiène et la sécurité !

Les métiers du déchet sont soumis à des règles d'hygiène et de sécurité particulièrement strictes. Nos agents (hommes et femmes) sont quotidiennement exposés à des risques chimiques, biologiques et bactériologiques, mais aussi aux coupures, aux piqûres et aux accidents de circulation. C'est pourquoi ils sont équipés de protections adaptées et formés aux bonnes pratiques afin de préserver leur santé.

Lorsque vous croisez une benne de collecte, pensez à ralentir, gardez vos distances et redoublez de vigilance avant de dépasser le véhicule. Merci pour eux !





MENSUALISEZ LE PAIEMENT

DE LA REDEVANCE DES DÉCHETS EN 2027 ET MAÎTRISEZ VOTRE BUDGET !

(formulaire ci-dessous à retourner avant le 15 décembre 2026)

Plus de 1600 foyers l'ont déjà adopté !

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR88ZZZ857361

N°EMETTEUR: 941 133

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays : Adresse mail :	Nom : CdC Pays Beaume Drobie Adresse : 134 montée de la Chastelanne CS90030 Code postal : 07260 Ville : Joyeuse Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situa-tion le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. En cas de réclamation sur un prélèvement, je peux en faire suspendre l'exé-cution par simple demande à ma banque et je dépose réclamation directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.
A retourner avant le 15 décembre 2026 pour être mensualisé à compter du 10 février 2027. Les prélèvements seront effectués de février à novembre (hors janvier et décembre), le 10 de chaque mois. Consultez notre site internet pour plus de renseignements.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMPLÉTEZ, JOIGNEZ UN RIB ET RETOURNEZ À :
Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie 555 chemin du Fadas 07260 JOYEUSE

@PaysBeaumeDrobie

Service environnement Pays Beaume Drobie

https://www.pays-beaumedrobie.com

Les infos de Monsieur Déchets 2026/ Pays Beaume Drobie - 134 Montée de la Chastelanne - 07260 JOYEUSE / Directeur de la publication : Philippe GILLES - Dépôt légal : Novembre 2026 - Tirage : 5000 exemplaires / Diffusion : La Poste - Impression : Imprimerie Fombon - Crédits : Freepik.com, service Environnement.